

### DEMANDE

La relève demande que les instances décisionnelles gouvernementales et paragouvernementales assurent une représentation adéquate des jeunes agricultrices et agriculteurs et les intègrent à leurs structures. La relève demande aussi que les fédérations spécialisées de l'Union des producteurs agricoles (UPA) qui administrent des programmes d'aide accessibles à la relève ajoutent comme prérequis d'être membre de la FRAQ pour leurs programmes durant toute la durée de ces derniers.

Cette demande est présente dans la mission de la FRAQ où les jeunes de la relève se doivent d'être représentés dans les différentes instances gouvernementales et paragouvernementales.

### ENJEUX

Les jeunes agriculteurs font face à de nombreux obstacles dans le démarrage de leur entreprise. Ils s'expliquent en partie par le fait d'être de nouveaux entrepreneurs et donc de devoir engager en amont des montants importants, mais également en raison de difficultés liées à leur âge. Ce dernier aspect est important puisqu'il est démontré, non seulement dans le milieu agricole, mais également dans l'ensemble des secteurs, que le facteur d'âge influence défavorablement la perception des gouvernements et des financiers face à la relève.

Les réalités d'un démarrage d'entreprise ont fortement évolué depuis les 30 dernières années. Ainsi, la relève se trouve dans un contexte où les coûts de démarrage sont plus élevés, les terres sont plus difficilement accessibles et les attentes des consommateurs sont plus exigeantes. Cependant, les membres de la relève sont plus formés que jamais, de plus en plus en contact non seulement entre eux, mais avec le reste du monde et font preuve d'une grande innovation. Ils sont des experts de leur réalité et se doivent d'être entendus.

À 52.9 ans, l'âge moyen des agriculteurs du Québec est le plus bas du Canada, ce qui démontre un intérêt des jeunes générations pour l'agriculture. On constate que les écoles d'agriculture sont pleines, mais plusieurs défis se présentent à la relève. D'une part, le transfert apparenté ou non des fermes est un processus qui peut s'avérer exigeant, tant sur le plan financier que sur le plan de l'expertise.

Beaucoup de jeunes souhaitent également démarrer leur propre entreprise. C'est d'ailleurs le cas pour 35 % d'entre eux, proportion en hausse constante. Toutefois, cette option comporte de nombreux défis, notamment celui de trouver une terre accessible et adaptée à leur projet. Encore là, ils ont accès à différentes ressources pour relever ces défis.

### ENJEUX [SUITE]

Les retombées économiques des entreprises détenue en totalité ou non par la relève montre que de ces entreprises on une importance significative au Québec. En effet, on compte dans la province 29 380 entreprises agricoles, pour un total de 42 265 agriculteurs et bien que le Québec recense 5 % du territoire agricole du Canada, la province génère 15 % des revenus totaux du pays dans ce secteur. L'activité agricole au Québec génère des recettes de vente de produits de 9,1 milliards \$.

La FRAQ est le véhicule portant la voix de la relève partout au Québec. Ce faisant, elle permet de répondre à leurs aspirations en améliorant les conditions d'établissement en agriculture et en valorisant la profession d'agriculteur, notamment par les programmes qui leur sont destinés, dont ceux des productions spécialisées et les bonifications de l'aide financière. Ces programmes découlent des représentations faites par la FRAQ auprès du MAPAQ, de la FADQ et des fédérations spécialisées. Elle cherche à faire connaître aux décideurs la réalité de ses membres, mais également à s'assurer que les programmes mis en place en agriculture prennent en considération leurs enjeux spécifiques.

### RÉSUMÉ DE LA DEMANDE

La FRAQ demande que les instances gouvernementales ou paragouvernementales l'intègrent formellement dans les structures décisionnelles pour permettre une meilleure représentation de la relève et de mettre la lumière sur leurs réalités.

La FRAQ demande que les fédérations spécialisées de l'UPA qui administrent des programmes d'aide accessibles à la relève ajoutent comme prérequis d'être membre de la FRAQ pour leurs programmes durant toute la durée de ces derniers.

Aussi, la relève demande spécifiquement aux Producteurs de lait du Québec de modifier leurs règlements quant à la représentation des relèves dans leur instances décisionnelles. En effet, la durée de mandat d'un représentant votant de la relève agricole est actuellement de seulement deux ans. La relève demande que ce poste puisse être renouvelé sans limite afin de pouvoir mieux porter ses enjeux dans ce secteur spécifique.